Introduction

Le livre des Actes est le premier à traiter de l'histoire de l'Église, de ses débuts explosifs le jour de la Pentecôte jusqu'à l'emprisonnement à Rome de son plus grand missionnaire. Au cours de ces trois décennies, l'Église a grandi à partir d'un petit groupe de croyants juifs rassemblés à Jérusalem pour embrasser des milliers de croyants dans des dizaines d'Églises de l'Empire romain. Le livre des Actes décrit comment l'Esprit de Dieu a supervisé, contrôlé et suscité l'expansion de l'Église. En fait, on pourrait l'appeler « Les Actes du Saint-Esprit par les apôtres ».

Le livre des Actes est important, et ce, pour plusieurs raisons. Avec les épîtres, mais sans les Actes, nous aurions beaucoup de difficulté à comprendre le déroulement de l'histoire de l'Église primitive. Grâce aux Actes, nous disposons d'une histoire centrale à laquelle nous pouvons greffer les données des épîtres, ce qui enrichit notre compréhension de ces dernières. Le livre des Actes décrit d'abord le ministère de Pierre, puis celui de Paul. Ce livre nous enseigne des principes pour la formation de disciples, l'édification de l'Église et l'évangélisation du monde.

Bien qu'il s'agisse d'un traité d'histoire et non de théologie, le livre des Actes n'en souligne pas moins les vérités doctrinales

relatives au salut. Jésus de Nazareth y est hardiment proclamé comme le Messie tant attendu d'Israël, et cette vérité est bien attestée par l'Ancien Testament (2.22s ; 3.12s ; 4.10s ; 7.1s ; 8.26s ; 13.14s ; voir aussi 9.22; 18.5,24-28; 28.23).

Le livre des Actes enseigne également beaucoup de choses sur le Saint-Esprit, qui y est mentionné plus de cinquante fois. Il régénère, baptise, remplit et sanctifie les croyants. Le Saint-Esprit choisit des missionnaires (13.2) et dirige des opérations (8.29). Il préside le premier concile de l'Église (15.28). Bref, il dirige et contrôle toutes les opérations de l'Église.

Cependant, l'importance doctrinale du livre des Actes ne se limite pas à son enseignement sur Jésus-Christ et le Saint-Esprit. Bien qu'il ne traite pas principalement de questions doctrinales, mais d'événements historiques, il aborde néanmoins plusieurs vérités théologiques. Donald Guthrie résume bien la signification théologique du livre des Actes : « L'importance du livre des Actes tient au fait qu'il relate les principaux thèmes doctrinaux présentés dans les prédications apostoliques, même si rien n'indique que Luc ait essayé d'y développer une théologie systématique » *(New Testament Introduction,* Downers Grove, Ill. : InterVarsity, 1978, p. 338).

L'auteur

Selon le témoignage unanime de l'Église primitive, la paternité du livre des Actes irait à Luc, auteur de l'Évangile portant son nom, et compagnon de voyage et ami intime de Paul. Au II^e^ siècle, le prologue anti-marcionite de l'Évangile selon Luc, le canon de Muratori (la plus ancienne liste existant encore des livres du Nouveau Testament), Irénée, Clément d'Alexandrie et Tertullien attestent tous que Luc est l'auteur du livre des Actes.

Les preuves internes de la paternité de Luc sont tout aussi impressionnantes. Les passages à la première personne du pluriel (16.10-17 ; 20.5 – 21.18 ; 27.1 – 28.16) prouvent effectivement que l'auteur du livre des Actes était un compagnon de voyage de l'apôtre Paul. Voici comment D. Edmond Hiebert explique de ce fait la paternité du livre des Actes :

> Les références aux divers compagnons de Paul dans ces passages à la première personne du pluriel différencient tout de suite l'auteur des autres compagnons intimes de Paul. Les autres compagnons bien connus mentionnés dans les épîtres de Paul ne correspondent pas à ces passages à la première personne du pluriel et se retrouvent ailleurs à un moment ou à un autre. Parmi les compagnons intimes de Paul qui sont connus, seuls Tite et Luc ne sont jamais nommés dans le livre des Actes. Le fait que Tite n'y soit pas mentionné est étrange, mais personne n'a jamais sérieusement suggéré que Tite serait l'auteur des Actes. Il ne reste donc que Luc comme auteur probable, hypothèse que les preuves externes appuient grandement *(An Introduction to the New Testament : Volume 1 : The Gospels and Acts,* Chicago : Moody, 1979, p. 121).

Il faut également remarquer que, « bien que Tite ait accompagné Paul et Barnabas à Jérusalem et œuvré dans les Églises de Corinthe, de Crète et de Dalmatie, il ne semble pas avoir été un des compagnons de Paul que l'apôtre mentionne dans les salutations de ses épîtres » (Simon J. Kistemaker, *New Testament Commentary : Acts,* Grand Rapids, Baker, 1990, p. 21). En procédant par élimination, il ne reste donc plus que Luc comme auteur des passages à la première personne du pluriel, et donc du livre en entier.

Il est également peu probable que quelqu'un ait rédigé un faux document au nom de Luc. Si on voulait attribuer un faux document à un des compagnons de Paul, pourquoi aurait-on choisi Luc, qui est relativement peu connu et mentionné seulement trois fois dans le Nouveau Testament ? N'aurait-on pas choisi quelqu'un de plus important ?

La date de rédaction

Il existe deux écoles de pensée parmi les érudits évangéliques pour ce qui est de la date de rédaction du livre des Actes. Certains affirment que Luc l'a écrit du vivant de Paul, probablement vers la fin de son premier emprisonnement (Ac 28). D'autres avancent

que le livre des Actes a été écrit entre la chute de Jérusalem (70 apr. J.-C.) et la mort de Luc (vers 85 apr. J.-C).

Le principal argument en faveur de la date ultérieure vient du fait qu'on dit que Luc aurait utilisé Marc comme source pour l'Évangile selon Luc. Les défenseurs de ce point de vue s'appuient sur le raisonnement suivant : l'Évangile selon Marc a été écrit après la mort de Pierre et pendant la persécution de Néron. L'Évangile selon Luc ne peut avoir été écrit qu'après cela. Et étant donné que le livre des Actes a été écrit après l'Évangile selon Luc, sa date de rédaction doit être encore plus tardive.

Bien qu'un traitement du soi-disant problème synoptique dépasse le cadre de cette introduction, on doit remarquer que la priorité de Marc n'a jamais été établie. Des érudits compétents ont soulevé de sérieuses objections quant à la dépendance de Luc envers Marc (voir Robert L. Thomas et Stanley N. Gundry, éd., *A Harmony of the Gospels,* Chicago, Moody 1979, p. 274-279 ; Eta Linnemann, *Is There a Synoptic Problem ?*, Grand Rapids, Baker, 1992). Si on ne peut établir cette théorie de la dépendance de Luc envers Marc, l'argument principal en faveur d'une date de rédaction ultérieure du livre des Actes tombe.

Il y a de bonnes raisons de croire que Luc a écrit le livre des Actes pendant le premier emprisonnement de Paul à Rome. On pourrait les résumer comme suit :

Premièrement, ce point de vue est celui qui explique le mieux la fin abrupte du livre des Actes. Luc a cessé d'écrire parce qu'il était rendu au moment présent et qu'il n'avait plus rien à relater. De plus, le livre des Actes prend fin sur une note de triomphe, puisque Paul proclame alors l'Évangile à Rome sans opposition de la part des autorités romaines. Or, cette fin triomphale serait difficile à comprendre si le livre des Actes avait été écrit après la mort de Paul et après le déclenchement de la persécution par Néron (F. F. Bruce, « The Acts of the Apostles », dans D. Guthrie et J. A. Motyer, éd., *The New Bible Commentary : Revised*, Grand Rapids, Eerdmans, 1978, p. 968).

Deuxièmement, dans le livre des Actes, les autorités romaines sont tolérantes, sinon favorables au christianisme. Or, ce n'était certainement pas le cas après le déclenchement de la persécution

par Néron en 64 apr. J.-C. De plus, le seul moment où il aurait été bon d'évoquer l'attitude amicale première de l'État romain envers les chrétiens est celui où elle existait encore, mais risquait de disparaître, c'est-à-dire lors du procès de Paul, après qu'il en a eu appelé à César (Johannes Munck, *The Acts of the Apostles,* Garden City, N.Y., Doubleday,1973, p.lii).

Troisièmement, Luc ne mentionne pas la persécution initiée par Néron. Kistemaker fait le commentaire suivant : « Si Luc avait écrit le livre des Actes dans les années 70, il aurait fait violence à son sens de l'intégrité historique en ne relatant pas ces cruelles persécutions dont Néron était l'instigateur » (*Acts,* p. 23).

Quatrièmement, le livre des Actes ne fait aucune mention de la chute de Jérusalem en 70 apr. J.-C. Le silence de Luc est étonnant si cet événement capital s'est déjà produit, surtout parce que « dans son Évangile, Luc accorde davantage d'attention à Jérusalem que les autres Évangiles synoptiques » (Guthrie, *New Testament Introduction,* p. 340). De même, le fait qu'il ne mentionne pas le martyre de Jacques, le frère du Seigneur (62 apr. J.-C. d'après Josèphe, *Antiquités XX*, ix, p. 1), est étrange s'il a écrit le livre des Actes ultérieurement. Luc considérait certainement les martyres de l'apôtre Jacques et d'Étienne comme dignes de mention. Alors pourquoi pas celui du chef de l'Église de Jérusalem?

Cinquièmement, le contenu du livre des Actes reflète la situation de l'Église primitive. Des sujets comme les conflits entre Juifs et non-Juifs, l'inclusion des non-Juifs dans l'Église et les interdits alimentaires juifs (Ac 15) n'étaient plus critiques après la chute de Jérusalem. De même, le livre des Actes ne reflète pas les préoccupations théologiques des dernières décennies du premier siècle (Kistemaker, *Acts,* p. 23).

Sixièmement, Luc ne révèle aucune connaissance des épîtres de Paul. Cela démontre que le livre des Actes a été écrit avant que l'ensemble des épîtres de Paul ne soit largement diffusées dans l'Église.

Enfin, et peut-être le plus important, c'est que Luc ne parle pas de la carrière ultérieure de Paul. Dans les Actes, il ne mentionne pas les voyages que Paul a faits après sa libération, ni son deuxième emprisonnement (bien que Luc ait été avec lui à ce moment-là

[2 Ti 4.11]), ni sa mort. Toutefois, Luc consacre plus de la moitié du livre des Actes au ministère de Paul. Pourquoi n'irait-il pas jusqu'au bout de ce récit triomphant s'il en savait davantage sur le grand apôtre ? La meilleure façon d'expliquer ces omissions, c'est de présumer que ces événements ne s'étaient pas encore produits quand Luc a écrit le livre des Actes.

Le but

Dans le prologue de l'Évangile selon Luc, ce dernier explique pourquoi il a écrit deux volumes : « il m'a aussi semblé bon, après avoir fait des recherches exactes sur toutes ces choses depuis leur origine, de te les exposer par écrit d'une manière suivie, excellent Théophile » (Lu 1.3). Le livre des Actes est également adressé à Théophile, et reprend là où l'Évangile selon Luc s'est arrêté.

Théophile n'est pas connu, bien que le fait que Luc l'appelle « excellent » (Lu 1.3) suggère qu'il soit un fonctionnaire romain (voir Ac 24.3 ; 26.25). Nul ne sait s'il s'agit d'un chrétien que Luc instruisait ou d'un païen qu'il tentait de convaincre. Certains prétendent qu'il s'agit de l'avocat de Paul lors de son audience devant l'empereur, bien que cela aussi ne soit que spéculation.

Luc n'a pas fait le récit complet des trois premières décennies de l'Église. Il a choisi les événements et les personnes qui correspondaient à son but inspiré. Il n'en était pas moins un historien remarquablement précis. Le livre des Actes fait état d'une grande connaissance de la loi romaine et des privilèges des citoyens romains, donne les titres exacts des divers chefs provinciaux et décrit avec précision différents lieux géographiques. Toutes ces précisions ont d'ailleurs convaincu Sir William Ramsay, archéologue britannique du XIX^e^ siècle, que ses premiers doutes sur le livre des Actes n'étaient pas fondés :

> Je peux affirmer en toute honnêteté que j'ai entrepris cette recherche sans aucun préjugé favorable à l'égard de la conclusion que je vais maintenant tenter de justifier au profit du lecteur. Au contraire, ma pensée lui était initialement défavorable, car l'ingénuité et l'apparente perfection de la

> théorie de Tübingen [qui fixait la date de rédaction du livre des Actes au IIe siècle] m'avait plutôt convaincu à un moment donné. Je n'avais donc jamais éprouvé le besoin de faire des recherches détaillées sur le sujet ; mais plus récemment, j'ai souvent eu recours au livre des Actes en tant qu'autorité en matière de topographie, d'Antiquité et de culture en Asie Mineure. C'est ainsi que j'ai graduellement réalisé que les divers détails du récit reflétaient une vérité merveilleuse *(St. Paul the Traveller and the Roman Citizen,* réimpr., Grand Rapids, Baker, 1975, p. 7-8 ; italiques dans l'original).

D'autres érudits après lui ont confirmé le point de vue de Ramsay quant à la précision historique du livre des Actes (voir Guthrie, *New Testament Introduction,* p. 354-355).

Luc a écrit en partie pour faire l'éloge du christianisme dans tout l'Empire romain. Il attire l'attention sur la noblesse de caractère des chrétiens et sur le fait qu'ils sont respectueux de la loi. Il fait également état du traitement favorable que les autorités romaines réservaient aux chrétiens (voir 18.12s ; 19.31,37 ; 25.25 ; 26.32 ; 27.3).

Il dit également clairement au peuple juif que l'Évangile n'est pas leur possession exclusive. Il est pour tous les peuples. De plus, les païens n'ont pas à devenir juifs avant de devenir chrétiens (Ac 15).

Mais le but principal de Luc est de relater la propagation du christianisme, par la puissance et la force du Saint-Esprit, dans tout l'Empire romain (1.8).

PLAN DU LIVRE DES ACTES

I. Jérusalem (1.1 – 8.4)
   A. Le commencement de l'Église (1.1 – 2.47)
   B. La croissance de l'Église (3.1 – 8.4)
II. La Judée et la Samarie (8.5 – 12.25)
   A. Le témoignage auprès des Samaritains (8.5 – 25)
   B. La conversion d'un païen (8.26-40)
   C. La conversion de l'apôtre des païens (9.1-31)
   D. Le témoignage auprès des païens (9.32 – 12.25)
III. Les extrémités de la terre (13.1 – 28.31)
   A. Le premier voyage missionnaire (13.1 – 14.28)
   B. Le concile de Jérusalem (15.1-35)
   C. Le deuxième voyage missionnaire (15.36 – 18.22)
   D. Le troisième voyage missionnaire (18.23 – 21.16)
   E. Le voyage à Rome (21.17 – 28.31)